

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 11 juillet 2022 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Pierre Bernier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

ABSENCE:

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

7 personnes assistent à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 30.

2022-07-165

MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pierre Bernier, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification : Les points 4.5 et 4.6 sont ajournés au 18 juillet 2022

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2022-07-166

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil le rapport des paiements effectués entre le 1^{er} juin 2022 et le 30 juin 2022.

DÉPÔT DU RAPPORT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil le rapport des variations budgétaires entre le 1^{er} juin 2022 et le 30 juin 2022.

2022-07-167

AJUSTEMENT AUX CRÉDITS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT les obligations de l'article 8.1 du *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* (446-2007), adopté tel que prescrit par l'article 960.1 du *Code municipal du Québec* (c. C-27.1);

CONSIDÉRANT le rapport de la direction sur les ajustements aux crédits budgétaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser les ajustements de crédits budgétaires au 11 juillet 2022 pour les comptes et montants présentés.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Copie de ce rapport est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

2022-07-168

ADOPTION DU RÈGLEMENT 640-2022 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 421-2005 ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AUX CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ ET SES AMENDEMENTS QUANT À LA TARIFICATION ÉTABLIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton considère qu'il est dans l'intérêt de l'efficacité administrative d'amender le règlement 421-2005 quant à la tarification applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le lundi 13 juin 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'adopter le règlement no 640-2022 amendant le règlement 421-2005 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité et ses amendements quant à la tarification établie.

Copie de ce règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

2022-07-169

CHANGEMENT DE TITRE DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE depuis l'entrée en vigueur du Projet de loi 49, le 5 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le titre de secrétaire-trésorier est devenu greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE ce changement de titre permet de reconnaître certaines fonctions exercées par le directeur général et greffier-trésorier permettant ainsi de mieux refléter la teneur des nombreuses responsabilités qui sont attribuées par la loi.

EN CONSÉQUENQUE, Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu d'autoriser le changement des titres de secrétaire-trésorier à greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

2022-07-170

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 639-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT 549-2016 VISANT À MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE DANS LES SECTEURS RÉSIDENTIELS

Avis de motion est donné par Mme Johanna Fehlmann que sera adopté, lors d'une séance subséquente, le règlement 639-2022 amendant le règlement 549-2016, pour déterminer la limite de vitesse à 30 et 40 km/h pour la rue Touchette et réduire la limite de vitesse à 40km/h pour les chemins suivants :

- Perreault, route
- Béland, rue
- Boulais, rue
- Bouleaux, rue des
- Brodeur, rue
- Cèdres, rue des
- Chênes, rue des
- Érables, rue des
- Lachapelle, rue

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- Lussier, rue
- Ménard, rue;
- Merisiers, rue des
- Ormes, rue des
- Ostiguy, rue
- Patenaude, rue
- Perron, rue
- Peupliers, rue des
- Pins, rue des
- Racine, rue
- Rocher, rue du
- Rose-Marie, rue;
- Saint-Joseph, rue
- Saint-Pierre, rue
- Saules, rue des
- Tilleuls, rue des

Le projet de ce règlement est déposé au conseil conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (c. C-27.1).

Adoptée à l'unanimité

2022-07-171

ADJUDICATION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT SCM-2022-33 À GAZÉBEC POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN GAZEBO POUR LE TERRAIN DE PÉTANQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire dans le cadre de l'aide financière reçue du Programme Nouveaux Horizons 2021-2022 réaliser un nouveau terrain de pétanque au parc des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait une demande de prix auprès d'une (1) entreprise.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmenn et unanimement résolu, d'adjuger le contrat SCM-2022-33 à Gazébec pour un montant de 15 119,22 \$ taxes incluses et que cette dépense soit assumée par une appropriation de l'aide financière du programme Nouveaux Horizons 2021-2022 ou par une appropriation du surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

2022-07-172

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE NUMÉRO 2 - TRAVAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE (SCM-2021-01)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil avait octroyé le contrat SCM-2021-01 pour des travaux au Centre communautaire à Comco entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication du contrat avait été autorisée par la résolution 2021-12-314;

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement a été autorisée par Caroline Denommée Architecte inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Comco entrepreneurs., au montant de 26 253,41 \$ incluant les taxes pour le 2^e versement du contrat SCM-2021-01 et que cette dépense soit assumée premièrement par une appropriation de l'aide financière du programme PRIMADA (en fonction du seuil et des coûts admissibles de ce programme), deuxièmement par une appropriation de l'aide financière du Fonds d'accessibilité universelle, et si nécessaire par une appropriation du surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

2022-07-173

ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2022-31 – LIGNAGES DES RUES POUR 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire réaliser le marquage de la chaussée pour assurer la sécurité routière des usagers sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont été invitées à déposer leurs offres.

ENTREPRISES	MONTANT \$
Lignes Maska	- Ligne centrale au mètre linéaire.....0,250 \$ - Ligne de rivage au mètre linéaire.....0,250 \$ - Traverse piétonnière.....125,00 \$ - Case de stationnement.....5,25 \$ - Ligne d'arrêt.....25,00 \$ - Case pour les personnes handicapées.....125,00 \$ - Case pour les bornes électriques.....125,00 \$ - Case pour jeune famille.....125,00 \$ - Dos d'âne.....95,00 \$
Marquage traçage du Québec	- Ligne centrale au mètre linéaire.....0,275 \$ - Ligne de rivage au mètre linéaire.....0,275 \$ - Traverse piétonnière.....125,00 \$ - Case de stationnement.....10,00 \$ - Ligne d'arrêt.....30,00 \$ - Case pour les personnes handicapées.....130,00 \$ - Case pour les bornes électriques.....130,00 \$ - Case pour jeune famille.....130,00 \$ - Dos d'âne.....140,00 \$
Marquage première ligne	N/A

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, d'adjuger le contrat SCM-2022-31 à Lignes Maska, selon les montants indiqués dans le tableau ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2022-07-174 **ADJUDICATION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT SCM-2022-34 À ALARME JP COM POUR LA MODIFICATION DU SYSTÈME DE CAMÉRAS EXTÉRIEURES DU PARC PME**

CONSIDÉRANT QUE des modifications sont nécessaires afin d'améliorer la qualité des images captées par les caméras installées l'an passé à la suite d'événements survenus au parc PME;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a effectué une demande de prix auprès d'une (1) entreprise.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'adjuger de gré à gré le contrat SCM-2022-34 à Alarme JP Com, pour un montant de 971,54 \$ taxes incluses et que cette dépense sera assumée par une appropriation aux revenus reçus de la taxe spéciale pour le Parc PME.

Adoptée à l'unanimité

Note : **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2022-08 CONCERNANT LA RÉFECTION DE QUATRE (4) PONCEAUX - RUE BOILEAU (2), HAUT-DE-LA-RIVIÈRE NORD (1) ET 1^{ER} RANG OUEST (1)**

Ce sujet est remis en ajournement.

Note : **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2022-07 POUR LE PAVAGE DU STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE, DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU GARAGE MUNICIPAL**

Ce sujet est remis en ajournement.

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE JUIN 2022

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de juin 2022 soit :

Permis d'addition d'un bâtiment	3
Permis d'agrandissement	2
Permis de brûlage	4
Certificat d'autorisation – Autre	1
Demande de dérogation mineure	2
Permis de construction	1
Certificat d'autorisation pour piscine	2
Permis captage des eaux souterraines	2
Permis de rénovation	5
Permis d'installation septique	4
7 d'autorisation travaux riverains	1

Pour un total de 27 permis, d'une valeur totale de 1 734 861,00 \$ et un cumulatif annuel de 6 544 160,00 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

PÉRIODE D'INFORMATION

a) Bulletin municipal

M. Sarrazin informe les citoyens que le bulletin municipal sera publié à nouveau prochainement, car la Municipalité pourra compter sur une ressource temporaire pour aider la responsable des loisirs, de la vie communautaire et des communications.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1) Un citoyen demande de l'information concernant les règlements municipaux en urbanisme.

M. Sarrazin répond aux citoyens de se référer au service d'urbanisme.

2) Une citoyenne fait une plainte concernant le marquage de la voie publique à l'intersection de la route 137 et la route 211. Elle mentionne que celui-ci est problématique et très dangereux.

M. Sarrazin mentionne qu'un suivi sera fait avec le MTQ à ce sujet.

3) Un citoyen mentionne que plusieurs jeunes klaxonnent avec leur motocyclette après 21h30.

M. Sarrazin demande au citoyen de noter le plus d'informations possible sur ces personnes afin de contacter la sécurité publique où un agent pourra intervenir auprès d'eux.

4) Une citoyenne mentionne qu'elle souhaiterait recevoir de l'information sur les dernières nouvelles de la Municipalité, car il n'y a pas eu de bulletin publié dernièrement.

Le directeur général mentionne qu'un bulletin municipal sera publié en août, car la Municipalité aura une personne en soutien à la responsable des loisirs, de la vie communautaire et des communications à partir du 8 août 2022. D'ici là, les informations urgentes seront diffusées sur la page Facebook de la Municipalité et le panneau électronique devant l'hôtel de ville.

2022-07-175

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est 20 heures 01. Il est proposé par M. Pierre Bernier., appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'ajourner la séance au lundi 18 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier